



## conseil syndical et abus de pouvoir

Par **isabelle59118**, le **10/06/2012** à **10:37**

Bonjour, je voudrais savoir si le président d'un conseil syndical en accord avec le syndic professionnel de la copropriété a le droit d'agrandir sa maison de plus de 20 m<sup>2</sup> sur la surface jardin dont il a la jouissance exclusive. Plusieurs copropriétaires ont prévenu le syndic celui-ci a déclaré avoir en sa possession le permis de construire en bonne et due forme et l'accord de deux mitoyens donc pour lui les autres n'ont rien à dire. Est-ce correct sinon à quelle majorité doit-on voter, unanimité ou art 25 sachant Dans le RDC il est stipulé "parties générales communes" même si ces jardins sont affectés à l'usage exclusif. Il n'existe qu'un seul permis de construire pour tout l'ensemble immobilier: une copropriété, des maisons individuelles et du locatif. Nous possédons des statuts ASL et RDC. Le président du conseil a une maison individuelle. Si quelqu'un a la réponse Merci d'avance.

Par **isabelle59118**, le **01/07/2012** à **08:30**

Un grand merci pour votre réponse très complète, qui va nous permettre de bien avancer dans cette histoire. Il nous paraît évident que le syndic pratique la politique du fait accompli et ne veut pas se mettre à dos le C S. Encore merci.